

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04/11/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 12.11
Travaux sur
bâtiments
communaux

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE).

Madame GRANGE a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède plusieurs bâtiments et que régulièrement des travaux de réhabilitation s'imposent. Il évoque 3 chantiers, les entreprises retenues et les montants des devis :

- Remplacement des volets roulants au logement de fonction du stade par l'entreprise LOUGARRE DE Labarthe-Inard pour un montant de 569, 25 € HT
- Remplacement de 3 portes de service au logement communal 5 chemin du Pradet par l'entreprise LOUGARRE de Labarthe-Inard de 3366, 93€ HT
- Remplacement des portes d'accès au vestiaires des tribunes du stade par l'entreprise LOUGARRE de Labarthe-Inard de 9 877, 08 € HT

Soit un total de 18 943, 26 cents HT (Dix-huit mille neuf cent quarante-trois euros et vingt-six cents).
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, de faire réaliser les travaux de réhabilitation par l'entreprise LOUGARRE, titulaire du Marché à Bons de Commandes pour un montant global de 18 943, 26 € HT, sur trois sites :

- logement de fonction du stade
- logement communal 5 chemin du Pradet
- vestiaires des tribunes du stade

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Affiché le 22/11/22

Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 21 novembre 2022

Le Maire
C.SANS



